



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Licence d'utilisation du logiciel Formadmin

Document annexé au bon de commande, précisant les conditions d'utilisation, de maintenance et de propriété du logiciel Formadmin.

CONCÉDANT

LOGADMIN SAS
Édition, développement,
exploitation et vente de logiciels
et d'applications connexes.

LICENCIÉ

Organisme utilisateur du logiciel
Formadmin ayant acquis ou
installé une licence fournie par
LOGADMIN SAS.

Entre les soussignés

LOGADMIN SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 6, rue du Couvent, 41200 Millançay. SIRET du siège : 845 022 060 00022. RCS : 845 022 060 R.C.S. Blois.

Le Client

Organisme utilisateur du logiciel Formadmin qui a acquis ou installé une licence fournie par LOGADMIN SAS.

Les présentes conditions générales sont annexées au bon de commande sous la qualification de conditions générales.

1 Définitions

Chaque mot ou expression utilisé dans le présent contrat a la signification donnée dans les définitions qui suivent.

Logiciel : désigne le logiciel Formadmin édité, développé, exploité et commercialisé par LOGADMIN SAS, ainsi que tous les éléments qui lui sont associés : documents, bases de données, dans la version acquise par le licencié dans le cadre du contrat ou dans les versions livrées ultérieurement lors de mises à jour.

Licencié : désigne la personne ou l'entité morale à qui est concédée la licence d'utilisation. Son nom figure dans le bon de commande signé par le client.

Utilisateur : désigne tout usager autorisé pouvant être relié au serveur du licencié, même partiellement, par exemple poste nomade, poste en accès libre ou terminal mobile, sur lequel l'accès au logiciel est possible. Dans le cas particulier du portail public inclus dans le logiciel, utilisateur signifie le nombre d'accès simultanés au serveur du licencié.

Bon de commande : désigne l'ensemble des informations permettant d'activer la licence. Il comprend notamment, sans que cette liste soit restrictive, le nom du licencié, les logiciels licenciés et les dates d'échéance. Il est communiqué par LOGADMIN SAS ou par l'un de ses revendeurs agréés.

Anomalie : désigne un défaut d'exécution significatif du logiciel par rapport à la couverture fonctionnelle contenue dans la documentation relative au logiciel, pour des conditions d'utilisation décrites dans cette dernière et conformes à la présente licence.

2 Objet des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles LOGADMIN SAS concède à l'utilisateur un droit d'utilisation de Formadmin et assure la maintenance dudit logiciel.

3 Utilisation du logiciel

Le logiciel s'adresse à des utilisateurs administrateurs des organismes de formation, ayant une connaissance de la partie administrative et commerciale de la gestion d'un organisme de formation. L'utilisateur a testé le logiciel avant la signature du bon de commande, soit par sa version démo en ligne, soit en formation à distance.

4 Droit d'utilisation

LOGADMIN SAS concède à l'utilisateur un droit personnel et non exclusif d'utilisation du logiciel pour ses propres besoins. Pour l'exécution des présentes conditions générales, LOGADMIN SAS accorde à l'utilisateur le droit d'utiliser ledit logiciel et sa documentation dans la limite de ses conditions d'utilisation définies sur le bon de commande.

Un poste correspond à un écran et un clavier, une tablette ou un smartphone. L'utilisateur se porte fort du respect des présentes conditions générales par ses personnels et sous-traitants. Le droit d'utilisation est conféré pour la durée des droits de propriété intellectuelle sur le logiciel.

5 Prix et modalités de paiement

En contrepartie de la licence d'utilisation du logiciel Formadmin, l'utilisateur s'engage à régler le prix indiqué dans le bon de commande, correspondant à l'achat d'une licence puis à un abonnement mensuel. Le règlement se fera par chèque, virement bancaire ou prélèvement à réception de la commande. L'utilisateur ne dispose que d'un droit d'utilisation du logiciel et n'en sera pas propriétaire.

6 Garantie et maintenance

La période de garantie s'étend sur la durée d'utilisation et de l'abonnement à compter du jour de la réception.

Pendant cette période, le concédant garantit le licencié contre toute survenance d'anomalies, incidents, erreurs ou défauts de fonctionnement par rapport aux spécifications. Un registre des anomalies et un registre des interventions du concédant seront tenus à cet effet. Le concédant s'engage à remédier sans frais à l'incident détecté, identifié et reproductible par le licencié.

Cependant, les frais de séjour et de déplacement du personnel qui s'avéreraient nécessaires pour remédier à l'incident seront remboursés au concédant par le licencié sur présentation des justificatifs. Si la demande d'intervention est motivée par un incident non imputable au logiciel dans sa version remise par le concédant, celui-ci facturera, en sus des frais de séjour et déplacement, le temps passé au prix en vigueur chez le concédant à la date de l'intervention.

Tout service ou assistance non prévu dans le cadre de la maintenance ou du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant.

7 Résiliation

7.1 Par LOGADMIN SAS. LOGADMIN SAS se réserve la possibilité de résilier unilatéralement et de plein droit la licence d'utilisation et les prestations de maintenance, sans préjudice de tous dommages et intérêts, dans les cas suivants :

- redressement judiciaire ou liquidation de l'utilisateur, sous réserve des conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985 ;
- non-paiement par l'utilisateur de son abonnement d'utilisation de la licence à chaque échéance contractuelle, après une mise en demeure adressée à l'utilisateur par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet dans un délai de 15 jours ;
- atteinte aux droits d'auteur.

En cas de résiliation, l'utilisateur s'engage à procéder, sur chaque poste, à la désinstallation du logiciel.

7.2 Par l'utilisateur. L'utilisateur peut résilier son abonnement à son échéance annuelle, avec un préavis de 2 mois, par notification adressée à LOGADMIN SAS par lettre recommandée avec avis de réception.

8 Sous-licence

L'utilisateur ne pourra utiliser le logiciel que pour ses propres besoins. Il s'interdit à ce titre d'octroyer des sous-licences. L'utilisateur ne pourra concéder, même gratuitement, le droit d'utilisation à des tiers.

9 Propriété

Le logiciel et sa documentation, ainsi que toute copie, restent la propriété exclusive de LOGADMIN SAS, qui se réserve la qualité d'auteur conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le logiciel ne peut être cédé, apporté, copié ou transféré sans l'accord de LOGADMIN SAS.

LOGADMIN SAS garantit l'utilisateur de toute procédure en contrefaçon qui serait engagée contre lui, à condition toutefois qu'il en soit avisé par écrit et dans les meilleurs délais par l'utilisateur, et que le logiciel n'ait pas été modifié par l'utilisateur. La licence accordée par LOGADMIN SAS donne à l'utilisateur le droit d'utilisation du logiciel appartenant à LOGADMIN SAS, sur le matériel désigné dans le bon de commande, ce qui implique que :

- l'utilisateur s'engage à n'utiliser ce logiciel que pour ses propres besoins et s'interdit de fournir le logiciel sous quelque forme que ce soit ou de le mettre à disposition de quiconque, à l'exception de ses employés ;
- l'utilisateur s'engage à ne pas développer ou commercialiser le logiciel objet du présent bon de commande, ni des produits susceptibles de le concurrencer ;
- LOGADMIN SAS concède à l'utilisateur, à titre personnel, non cessible et non exclusif, le droit d'utiliser le logiciel dans la limite des conditions spécifiées sur le bon de commande.

L'utilisateur ne pourra pas modifier le logiciel ni l'adapter, sauf autorisation expresse écrite préalable de LOGADMIN SAS. L'utilisateur ne pourra corriger les erreurs affectant le logiciel, les parties convenant expressément de réserver cette correction à LOGADMIN SAS.

10 Incessibilité

Il est expressément convenu que les droits concédés par LOGADMIN SAS ne peuvent être cédés à un tiers par l'utilisateur. Les droits d'utilisation ne sont pas cessibles, même en cas de cession du fonds, de location-gérance, de fusion ou de toute autre opération au terme de laquelle les droits de l'utilisateur seraient transférés à un tiers.

11 Matériel

Le droit d'utilisation du logiciel est concédé pour une utilisation avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à un réseau Internet. Le licencié est responsable du bon fonctionnement du matériel et de la conformité de son environnement aux spécifications du constructeur.

12 Remise et installation du logiciel

LOGADMIN SAS ouvrira un espace client à l'utilisateur sur le logiciel, composé des programmes délivrés en langage directement assimilable par l'ordinateur prévu dans la configuration, et de sa documentation. Il appartient au responsable du projet désigné par l'utilisateur de paramétrer le logiciel et de vérifier l'exactitude de ses informations personnelles.

13 Divulagation

Le logiciel fait partie des secrets de fabrication et du savoir-faire de LOGADMIN SAS et devra être considéré par l'utilisateur comme une information confidentielle, qu'il puisse ou non être protégé par un droit de propriété intellectuelle, brevet, droit d'auteur ou d'une autre façon.

À ce titre, l'utilisateur s'interdit de communiquer le logiciel dans ses versions sources ou exécutables, ainsi que les programmes et autres éléments, documentation comprise, constituant tout ou partie du logiciel. L'utilisateur s'engage également à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le logiciel et sa documentation ne soient pas mis à la disposition de tiers, et s'engage à ce que ses collaborateurs ou son personnel respectent ces obligations et les droits d'auteur de LOGADMIN SAS.

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation, la reproduction ou l'utilisation illicite par ses personnels et prestataires. L'utilisateur s'interdit d'utiliser les spécifications du logiciel pour créer ou permettre la création d'un programme ayant la même destination.

De convention expresse, LOGADMIN SAS est autorisé à vérifier à tout moment le respect de ces obligations. Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les obligations mentionnées au présent article, LOGADMIN SAS se réserve le droit de réclamer à l'utilisateur une indemnité d'un montant égal à deux fois le montant correspondant au prix de la redevance d'utilisation pris en charge par l'utilisateur pour son compte et révisé selon l'indice Syntec.

14 Modifications

L'utilisateur s'engage à n'apporter aucune modification aux éléments remis par LOGADMIN SAS sans l'accord préalable et écrit de celui-ci. Le non-respect de cette clause déchoit l'utilisateur du bénéfice de la garantie et de la maintenance sans que l'utilisateur puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

15 Responsabilité

LOGADMIN SAS est soumis à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre. LOGADMIN SAS garantit la conformité du logiciel aux spécifications décrites dans sa documentation. L'utilisateur assume toutes les responsabilités autres que celle de conformité du logiciel aux spécifications et notamment celles qui concernent :

- l'adéquation du logiciel à ses besoins ;
- l'exploitation du logiciel ;
- la qualification et la compétence de son personnel.

L'utilisateur est en outre responsable de la protection des données enregistrées et de la réparation des bases de données, des résultats obtenus, de la conformité de l'utilisation du logiciel à la législation et notamment des déclarations auprès de la Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés (CNIL) relatives au traitement informatisé des données nominatives.

15 Responsabilité - suite

LOGADMIN SAS dégage toute responsabilité en cas de non-conformité du logiciel à la réglementation en vigueur au cours d'une période donnée si les prestations de maintenance ne sont pas commandées pour cette période. Il appartient à l'utilisateur de développer les procédures d'exploitation et de mettre en place les points de contrôle et mécanismes de sécurité appropriés à la sauvegarde et à la remise en état des données en cas d'anomalies dans le déroulement des programmes.

L'utilisateur assume seul les éventuels dysfonctionnements et dommages dus à une modification du logiciel, même minime, effectuée avec ou sans l'autorisation de LOGADMIN SAS. Il reconnaît expressément avoir reçu de LOGADMIN SAS toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du logiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation. LOGADMIN SAS ne sera en aucun cas tenu de réparer d'éventuels dommages directs ou indirects, même s'il a été informé de tels dommages. L'utilisateur sera seul responsable de l'utilisation du logiciel.

16 Litiges

Le bon de commande et les présentes conditions générales sont soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du bon de commande et des présentes conditions générales sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

17 Intégralité - non-validité partielle

Le ou les bons de commande et les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucun document ne pourra engendrer d'obligations au titre du présent bon de commande s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les parties.

Si une ou plusieurs dispositions d'un bon de commande ou des conditions générales sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites ; les autres dispositions du présent bon de commande et des présentes conditions générales garderont toute leur force et leur portée.

18 Élection de domicile

Les parties élisent domicile, sauf dérogation expresse convenue d'un commun accord, aux adresses de leur siège respectif.

Validation

Date de commande : _____ À _____ le ____ / ____ / ____

Nom et prénom _____

Qualité _____

Cachet et signature